



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 mars 1999  
Français  
Original:anglais

---

### Commission du développement durable

#### Septième session

19-30 avril 1999

## Présentation de rapports nationaux à la Commission du développement durable

### Note du Secrétaire général

1. Après la sixième session de la Commission du développement durable, les activités concernant les rapports nationaux présentés à la Commission ont visé surtout quatre objectifs : a) faciliter la présentation des rapports nationaux à la septième session de la Commission; b) établir un rapport analysant les informations communiquées par les pays sur la mise en valeur durable des océans et des mers; c) maintenir et mettre à jour le site Web du développement durable à l'échelle du système des Nations Unies; d) commencer à l'avance des préparatifs propres à faciliter la présentation des rapports à la Commission à sa huitième session.

#### Présentation de rapports nationaux à la Commission à sa septième session

2. Il était dit dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe, par. 115) que les rapports nationaux présentés sur la mise en oeuvre d'Action 21 s'étaient révélés un bon moyen de partager l'information aux niveaux international et régional, et, ce qui était plus important, d'assurer une coordination plus rigoureuse des questions de développement durable au niveau national dans chaque pays. En conséquence, les pays devraient continuer d'échanger des informations par la voie notamment de communications et de rapports présentés à titre facultatif [par. 133 b)].

3. Conformément à l'échéancier fixé dans le programme de travail pluriannuel de la Commission, le Secrétaire a mis au point des directives pour les rapports nationaux consacrés aux problèmes ci-après : a) évolution des schémas de consommation; b) océans et mers; c) tourisme viable. Elles ont été acheminées à la fin d'août 1998 (en anglais uniquement), par courrier ou courrier électronique, aux représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, et aux services responsables de tous les pays. La version française en a été disponible en octobre 1998, la version espagnole en novembre 1998. Le délai de réponse avait été fixé à novembre, mais a naturellement été reporté pour les pays répondant en français et en espagnol.

4. À la mi-mars 1999, on avait reçu les rapports de 43 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Barbade, Bélarus, Belgique, Brésil, Brunéi Darussalam, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Haïti, Iraq, Irlande, Islande, Japon, Liban, Lituanie, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Paraguay, République de Corée, Roumanie, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Yougoslavie.

### **Rapport analytique sur les océans et les mers**

5. Dans sa décision 6/5, la Commission a remercié le Secrétariat des efforts qu'il a déployés pour réunir et mettre à jour les informations communiquées par les pays sur la mise en oeuvre d'Action 21. Soulignant qu'il importe de tirer le meilleur parti des informations ainsi communiquées dans les rapports nationaux, la Commission a prié le Secrétariat d'examiner et de réunir par secteur les informations communiquées par les gouvernements.

6. Le Secrétariat a donc établi pour la septième session de la Commission un rapport sur l'évolution de la mise en oeuvre nationale d'Action 21 en ce qui concerne la mise en valeur durable des océans et des mers (E/CN.17/1999/4/Add.1).

### **Site Web du développement durable à l'échelle du système des Nations Unies**

7. Comme il a été signalé lors de sessions antérieures, les informations communiquées par les gouvernements à la Commission dans les rapports nationaux sont affichées sur le site Web du développement durable à l'échelle du système des Nations Unies (<http://www.un.org/esa/agenda21/natinfo/>), ventilées par pays et par thème, et actualisées par le Secrétariat à mesure qu'il en reçoit de nouvelles des gouvernements.

8. C'est généralement par le biais des rapports nationaux que des renseignements nouveaux sont communiqués au Secrétariat. Les gouvernements peuvent néanmoins faire parvenir à tout moment, sur l'un quelconque des thèmes intéressant la Commission du développement durable, des informations qui serviront alors à actualiser le site Web et seront utilisées dans les rapports analytiques demandés au Secrétaire général.

### **Rapports nationaux à la Commission du développement durable**

9. Dans sa décision 6/5, la Commission a pris acte des préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports nationaux à la Commission (E/CN.17/1998/8) au sujet de la rapidité avec laquelle ces rapports sont demandés et présentés. On comprend bien que l'établissement de ces rapports nationaux oblige les pays à procéder à de véritables tours d'horizon contradictoires, en sollicitant l'avis de toutes les parties prenantes, de sorte que, pour utile que soit cette activité pour le choix des politiques et la planification, elle exige beaucoup de temps.

10. Le Secrétariat prévoit donc maintenant d'établir des directives pour la huitième session de la Commission. Visant la présentation de rapports sur a) la conception intégrée de

la planification et de la gestion des terres, b) les ressources financières, le commerce et l'investissement, et la croissance économique, et c) l'agriculture (forêts comprises), elles devraient parvenir aux gouvernements au début de juin 1999 (version anglaise), et à la fin de juillet 1999 (versions espagnole et française).

11. La date de présentation des rapports au Secrétariat est la fin d'octobre 1999. Si les informations nationales sont communiquées avant cette date, elles seront mieux prises en compte dans les préparatifs de la huitième session de la Commission, ainsi que dans les différents rapports analytiques du Secrétaire général.